

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 07 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

Étaient présents :

M. DEPOUEZ Hervé
M^{me} LE MARCHAND Régine
M. BOUFFORT Bertrand
M^{me} BOISNARD Karine
M. BAURY Samuel
M^{me} LEFEBVRE BERTIN Nathalie
M. CHARDIGNY Thomas
M^{me} LE GALL Josette
M. GARNIER Michel
M. MOKHTARI Mustafa
M. BABOU Cyprien
M. ANDRÉ Sylvain
M. BAUDY Jérôme
M^{me} HERCEG GALESNE Zlatka
M^{me} PAIMPARAY KANY Véronique
M^{me} YSOPE Carine
M^{me} D'HEROUVILLE Véronique
M^{me} MONTESINOS Esther
M^{me} BROSSERON Christine
M. LE MARCHAND Julien
M. ROUAULT Philippe
M. PHILOUX Pascal
M. CHAIZE Alain
M^{me} QUEMENER Anne Marie
M^{me} CHARRIER Catherine
M. JUMAUCOURT Arthur

Date de convocation : 01/07/2026

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents à l'ouverture de la séance : 23

Quorum réuni

Étaient excusés :

M. GUILLEMET Éric a donné pouvoir à M. CHARDIGNY Thomas.
M. PERRUDIN Gildas a donné pouvoir à M. BAURY Samuel.
M. BAILLY Cédric a donné pouvoir à M. BOUFFORT Bertrand.
M^{me} BRENDEL Charlotte a donné pouvoir à M^{me} PAIMPARAY KANY Véronique.
M. MOKHTARI Mustafa a donné pouvoir à M. GARNIER Michel.
M^{me} CHARLÈS Mathilde a donné pouvoir à LE MARCHAND Régine.
M. DESMOULIN Gil a donné pouvoir à M. JUMAUCOURT Arthur.

Étaient absents :

M. BABOU Cyprien absent jusqu'à 20h35.
M^{me} ROBIN Amélie absente jusqu'à 20h43.
M. LE MARCHAND Julien absent jusqu'à 20h38.

Secrétaire de séance :

M. BAURY Samuel



04/06 – 07 juillet 2026

Marchés publics - Entretien des espaces verts, des espaces naturels et des chemins de randonnée - Approbation des décisions de la Commission d'Appel d'Offres et autorisation de signature des marchés et des avenants

Le rapporteur,

- informe qu'une consultation a été lancée, selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application de l'article L. 2124-2 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique et des articles R. 2124-2-1°, R. 2161-2 à R. 2161-5 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique, concernant l'entretien des espaces verts, des espaces naturels et des chemins de randonnée.
- informe que les prestations sont décomposées en quatre lots avec les estimations suivantes :

	Estimation annuelle HT	Durée des marchés	Estimation pour la période HT
Lot n°1 : ZAC de Beausoleil (Secteur Mondonin)	43 833,33 €	4 ans	175 333,32 €
Lot n°2 : ZAC de Beausoleil (Secteur Sud) dont tranche optionnelle n°1 (rétrocession de la tranche 7 Beausoleil)	127 583,34 €	4 ans	510 333,36 €
Lot n°3 : Secteur lotissements de « Vergeal, Chêne Amoureux, Champagne et Vieux logis »	42 083,33 €	4 ans	168 333,32 €
Lot n°4 : Entretien des chemins de randonnées et des espaces naturels	41 250,00 €	4 ans	165 000,00 €
TOTAL	254 750,00 €		1 019 000,00 €

Soit un montant total estimé de **1 019 000,00 € HT** pour la période contractuelle de quatre ans.

Au vu du rapport d'analyse des offres et des explications complémentaires qui lui ont été fournies, la

	Prestataire retenu	Montant retenu / an HT	Montant retenu / période HT
Lot n°1 : ZAC de Beausoleil (Secteur Mondonin)	VALLOIS	40 151,83 €	160 607,32 €
Lot n°2 : ZAC de Beausoleil (Secteur Sud) dont tranche optionnelle n°1 (rétrocession de la tranche 7 Beausoleil)	VALLOIS	96 132,68 €	384 530,72 €
Lot n°3 : Secteur lotissements de « Vergeal, Chêne Amoureux, Champagne et Vieux logis »	JOURDANIERE NATURE	40 091,19 €	160 364,76 €
Lot n°4 : Entretien des chemins de randonnées et des espaces naturels	ESPACE EMPLOI	45 755,07 €	183 020,28 €
TOTAL		222 130,77 €	888 523,08 €

Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer les marchés de la manière suivante :

Soit un montant total retenu de **888 523,08 € HT** pour la période contractuelle de quatre ans.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant les décisions de la Commission d'appel d'offres lors de sa réunion du 15 juin 2026 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

les décisions de la Commission d'appel d'offres.

AUTORISE :

le maire à signer toutes les pièces consécutives à cette consultation, notamment les marchés et les avenants après leur présentation éventuelle à la Commission d'appel d'offres dans le respect du Code de la commande publique.

VOTE : Unanimité

Quorum réuni : 26 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Samuel BAURY.



Le Maire,

Hervé DEPOUEZ.

